



**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 7 décembre 2022 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents (16) :** AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

**Le quorum (10) est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (0)**

**Absents excusés (3) :** AMOUROUX Céline, DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie

**Secrétaire de séance :** BONNIEL Aude

**2022-11-4**

**REALISATION D'UN PARCOURS VELO ET BMX**

**Monsieur le Maire expose**

Depuis 2021, à la demande et avec la participation de plusieurs habitants, la réalisation d'un parcours vélo à Cavallé est en cours d'étude.

Le projet consiste en la réalisation :

- d'une piste pour draisienues et trottinettes
- d'une piste BMX
- d'une piste vélo – sécurité routière

Ce projet consiste à construire un nouvel équipement de plein air ouvert au public afin de faciliter et d'encourager la pratique sportive de toutes et tous.

Il poursuit notamment les objectifs suivants :

- **Santé** : encourager la pratique sportive
- **Participation citoyenne** : associer les habitants et les usagers futurs à l'élaboration et à la réalisation de cet équipement
- **Lien social** : faire de cet équipement un lieu de rencontre intergénérationnel et entre toutes les composantes de la population.
- **Environnement** : promouvoir les modes de déplacement doux

- **Offre de service et d'équipement** : offrir à la population un nouvel équipement et lieu potentiel de service public (animation, atelier)
- **Sécurité routière** : promouvoir la sécurité routière à vélo

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Article 1<sup>er</sup>** : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation du projet

**Article 2** : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Pour : 16

Contre : --

Abstention : --

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Aude BONNIEL



Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN

